

LA DUREE DU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- connaître les règles légales sur la durée du travail
 - optimiser/gérer les temps de travail
 - mettre en place le forfait annuel jours

PUBLIC VISE

RRH - Dirigeant - juristes

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREAMBLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

½ journée : 3,5 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

TARIF

850 € HT la demi-journée

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angélina JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Brefs rappels :

Comment identifier les temps de travail ?

- Temps de travail effectif

- Temps plein / temps partiel

Quels sont les règles de base ?

- Durées du travail

- temps de repos

- heures supplémentaires

Comment optimiser et/ou gérer les temps de travail ?

Quels sont les aménagements possibles ?

Quels sont les forfaits possibles ?

FOCUS : le forfait annuel jours

Mettre en place le forfait annuel jours

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angélina JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation

Angélina JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50